

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - 2001

Direction de l'Ecologie Urbaine

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
Pertuis de la Marine
BP 5530
59386 Dunkerque Cedex 1

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
I./ LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
1-1.Présentation du territoire desservi	4
1-1-1.Périmètre	4
1-1-2.Organisation	5
1-2. La collecte	6
1-2-1.Tonnages collectés	6
1-2-2 Collecte des déchets provenant des ménages	7
- 1-2-2-1 Collecte des ordures ménagères	7
- 1-2-2-2 Collecte des encombrants et des déchets ménagers spéciaux	8
- Localisation et conditions d'accès des déchetteries	8
- Quantité et nature des déchets apportés en déchetteries	9
- Fréquentation des déchetteries	10
- 1-2-2-3 Réduction des flux collectés	11
- 1-2-2-4 Services assurés en dehors du service public	11
1-2-3. Déchets ne provenant pas des ménages mais pris en charge par le service public	12
- 1-2-3-1 Déchets de cantonnages	12
- 1-2-3-2 Déchets banals des activités économiques	12
1-3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés	13
1-3-1. Localisation des unités de traitement utilisées par la CUD	14
1-3-2. Modes de traitements et valorisation	14
1-3-3. Performances de la collecte sélective ou séparative	15
1-3-4. Modes de traitement des déchets apportés en déchetteries	15
1-3-5.Bilan matière synthétique	16
1-4. Les mesures de prévention	17
1-4-1. Dans la collecte et le transport	17
1-4-2. Dans le processus de tri	17

II./ LES INDICATEURS FINANCIERS	18
2-1. Prestations déléguées du service de collecte et d'élimination	18
2-2. Bilan annuel	19
2-2-1. Montant global annuel des dépenses du service	19
2-2-2. Modalités de financement	19
2-3. Indicateurs complémentaires	20
2-3-1. Tarifs de redevances pour services rendus	20
– redevance spéciale	20
– apports en déchetterie	21
2-3-2. Aides perçues	21
III./ LES EVENEMENTS MARQUANTS DANS LA COLLECTIVITE	22
3-1. Animations / Campagnes de communication	22
3-2. Le projet CVO-CVE	22
Annexe : Bilan matière 2001 détaillé	24

PREAMBULE

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite « loi Barnier » met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), chaque maire doit présenter « **un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers** » avant de le mettre à disposition du public.

Ce rapport contribue donc à mieux connaître et faire connaître, les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets s'exécute.

I./LES INDICATEURS TECHNIQUES

1-1. Présentation du territoire desservi

1-1-1 Périmètre



<i>Communes</i> population sans doubles comptes	<i>Recensement général de 1990</i>	<i>Recensement général de 1999</i>	<i>Variation en %</i>
Armbouts-Cappel	2 656	2 677	+0,79
Bourbourg*	7 106	6 908	-2,79
Bray-Dunes	4 755	4 557	-4,16
Cappelle-La-Grande	8 908	8 613	-3,31
Coudekerque	903	1 080	+19,60
Coudekerque-Branche	23 644	24 152	+2,15
Craywick*	382	464	+21,47
Dunkerque	70 331	70 850	+0,74
Fort-Mardyck	4 074	3 770	-7,46
Grande-Synthe	24 362	23 247	-4,58
Grand-Fort-Philippe*	6 477	6 078	-6,16
Gravelines*	12 336	12 430	+0,76
Leffrinckoucke	4 641	4 949	+6,64
Loon-Plage*	6 435	6 510	+1,17
St Georges sur l'Aa*	250	268	+7,2
St Pol sur Mer	23 832	23 337	-2,08
Teteghem	5 839	7 237	+23,94
Zuydcoote	1 617	1 578	-2,41
Total 18 communes	208 548	208 705	+0,075

*Communes appartenant à la fois à la CUD et au SIVOM

1-1-2.Organisation

La Communauté Urbaine de Dunkerque (C.U.D.) exerce depuis sa création (1969) la compétence collecte et traitement des ordures ménagères. Elle organise en régie directe les tournées de collecte sur le territoire des communes communautaires hors SIVOM (Armbouts-Cappel, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Coudekerque, Coudekerque-Branche, Dunkerque, Fort-Mardyck, Grande-Synthe, Leffrinckoucke, Saint-Pol sur Mer, Tétéghem, Zuydcoote), mais prend en charge le traitement sur l'ensemble du territoire des 18 communes membres.

Préexistant, au moment de la création de la CUD, le **SIVOM de Bourbourg-Gravelines** a assuré la compétence de collecte et de traitement des ordures ménagères sur son territoire jusqu'au 31 décembre 2001.

La collecte des O.M. étant une des compétences obligatoires dévolues par la loi aux Communautés Urbaines, le SIVOM a facturé jusqu'au 31 décembre dernier le coût de la prestation qu'il a exercé sur le territoire de ses communes membres et appartenant à la CUD (Bourbourg ; Craywick ; Gravelines ; Grand-Fort-Philippe ; Loon-Plage ; St-Georges sur l'Aa).

Cette relation fut formalisée par convention en 1970 entre la CUD et le SIVOM, au moment de l'entrée de Gravelines et de Loon-Plage dans la Communauté.

En application de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (dite loi « Chevènement »), et dans un souci de cohérence et d'équité du service envers les usagers, il a été mis fin à cette organisation le 1^{er} janvier 2002, date à partir de laquelle la CUD a repris l'exercice de l'ensemble de la compétence déchets sur la totalité des communes membres.

La CUD a été la première collectivité en France à pratiquer, depuis 1989, une collecte **sélective en porte à porte et le tri à échelle industrielle** avec la création de la S.E.M. TRISELEC. Elle a été également une des premières à être entrée dans le dispositif Eco-Emballages pour assurer le recyclage de ses déchets.

Les déchets concernés par cette collecte (dite « bleue ») sont les emballages en verre et en métal, les bouteilles en plastique, les papiers et cartons. Ils sont acheminés vers le centre de tri géré par la SEM TRISELEC à Petite-Synthe pour y être triés selon les différentes catégories de produits recyclables et orientés vers les filières de valorisation.

1-2. La collecte

1-2-1. Tonnages collectés

Le territoire de la **Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD)** rassemble aujourd'hui 210.000 habitants répartis sur 18 communes. Chaque année, 131.000 tonnes de déchets sont traitées par la CUD. Cette masse de déchets se répartit de la façon suivante :

- 94.000 tonnes d'ordures ménagères et déchets assimilés (ceux produits par les artisans, les commerçants et les services), ce qui représente environ 450 kilos par personne et par an ;
- 23.000 tonnes « d'encombrants » collectés, soit en apport volontaire par le réseau des 5 déchetteries, soit en porte à porte à l'initiative des communes.
Ce tonnage ne représente pas la totalité des déchets encombrants produits sur le territoire de la CUD, puisque la majeure partie des encombrants collectés en porte à porte par les communes (de l'ordre de 5.000 tonnes/an) sont traités en dehors du dispositif communautaire,
- 13.500 tonnes de déchets dits de « cantonnage » issues de l'activité des services techniques des communes sont traités par la CUD ; ce qui ne représente qu'une partie de ses déchets produits par les communes.

➤ Evolution des tonnages collectés

	Ordures ménagères	Encombrants	Cantonnages	Spécifiques	Total
Total 2001	94.005	23.614	12.927	271	130.817
Total 2000	91.226	21.878	13.658	232	126.995
Evolution	+3%	+8%	-5%	+17%	+3%

1-2-2 Collecte des déchets provenant des ménages

1-2-2-1 Collecte des ordures ménagères

La collecte sélective s'effectue en porte à porte pour l'ensemble de l'habitat pavillonnaire et pour environ 1/3 de l'habitat collectif ; et en apport volontaire sur des points de regroupement pour les 2/3 de l'habitat collectif.

La collecte résiduelle (bac « marron ») est organisée en porte à porte sur l'ensemble du périmètre communautaire.

Le service est assuré en régie par les services techniques de la CUD sur le territoire des communes hors SIVOM et par les moyens du SIVOM sur le territoire des communes du SIVOM.

Le contenu des bacs marrons est acheminé sur le site de l'ancienne usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Petite-Synthe, reconvertie en centre de transfert.

Le service de collecte effectue un ramassage hebdomadaire de la poubelle « bleue » et deux ramassages hebdomadaires de la poubelle « marron ».

À noter que depuis 1998 une collecte sélective des bio-déchets est organisée en opération de démonstration sur le territoire de Coudekerque-Village, avec des bacs « verts » dont le contenu est acheminé sur le Centre de transfert de Petite-Synthe pour être acheminé sur un centre de compostage.

<i>Collecte en porte à porte</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Population</i>	<i>Tonnages</i>
Bac bleu	1	210.000	22.671
Bac vert	1 (substitution à une collecte résiduelle)	1 100	181
Bac marron	2	210.000	71.153

On constate une diminution des déchets collectés en apport volontaire d'environ 34 % entre 1999 et 2001, qui s'explique par le fait d'une politique volontariste d'équipements des nouveaux immeubles ou immeubles réhabilités en bacs de collecte en porte à porte (bacs à roulettes).

<i>Collecte en apport volontaire</i>	<i>nombre de points de regroupement</i>	<i>Population concernée</i>	<i>Tonnages 1999</i>	<i>Tonnages 2000</i>	<i>Tonnages 2001</i>
Sélective	150	20 000	610	519	401

1-2-2-2 Collecte des encombrants et des déchets ménagers spéciaux

La prestation de collecte et de traitement des encombrants en porte à porte n'est pas réalisée par la CUD qui, toutefois, offre un service en apport volontaire au travers de ses déchetteries, dont la gestion est assurée en régie directe depuis le 1^{er} janvier 2000.

➤ Localisation et conditions d'accès des déchetteries



<i>Déchets réceptionnés dans les cinq déchetteries</i>	<i>*Période estivale : du 1^{er} lundi de mars au dernier dimanche d'octobre (sauf le 1^{er} mai)</i>	<i>*Période hivernale : le reste de l'année (sauf le 1^{er} janvier et le 25 décembre)</i>
gravats, encombrants, déchets verts, ferrailles, papiers-cartons, textiles, huiles usagées, ampoules-néons, batteries, piles, radios, peintures	Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 Le samedi de 8h00 à 19h00 Le dimanche et les jours fériés de 8h00 à 13h00	Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 Le samedi de 8h30 à 18h00 Le dimanche et les jours fériés de 8h30 à 12h30

* nouveaux horaires à compter du 1^{er} octobre 2002.

➤ Quantité et nature des déchets apportés en déchetteries

<i>Matériaux</i>	<i>Gravelines</i>	<i>Petite-Synthe</i>	<i>Bray-Dunes</i>	<i>Rosendaël</i>	<i>Coudekerque</i>	<i>Total</i>
Gravats	887,32	2 422,75	1 047,14	2 222,94	807,86	7 388,01
Encombrants	857,14	2 206,15	1 022,06	2 597,75	1 047,37	7 730,47
Déchets verts	874,54	1 656,56	780,55	1 608,21	393,35	5 313,21
Ferraille	169,77	394,80	187,06	433,54	162,20	1 347,37
Papiers cartons	47,50	220,48	37,78	257,70	0,00	563,46
Batteries	8,80	17,60	8,80	17,60	5,60	58,40
DMS	7,57	15,77	8,49	26,17	0,00	58,00
Vêtements	11,98	11,26	5,35	36,27	1,89	66,75
Huiles minérales	13,77	20,34	8,58	23,13	8,37	74,19
Emballages souillés	2,30	4,16	1,30	4,92	1,18	13,86
Total tonnage 2001*	2 881	6 970	3 107	7 228	2 428	22 614
Total tonnage 2000*	3 022	6 887	2 842	6 623	2 592	21 966
Total tonnage 1999*	2 831	5 918	2 802	5 866	2 594	20 011
Variation 99/01	+1,77%	+17,78%	+10,89%	+23,22%	-6,40%	+13,01%

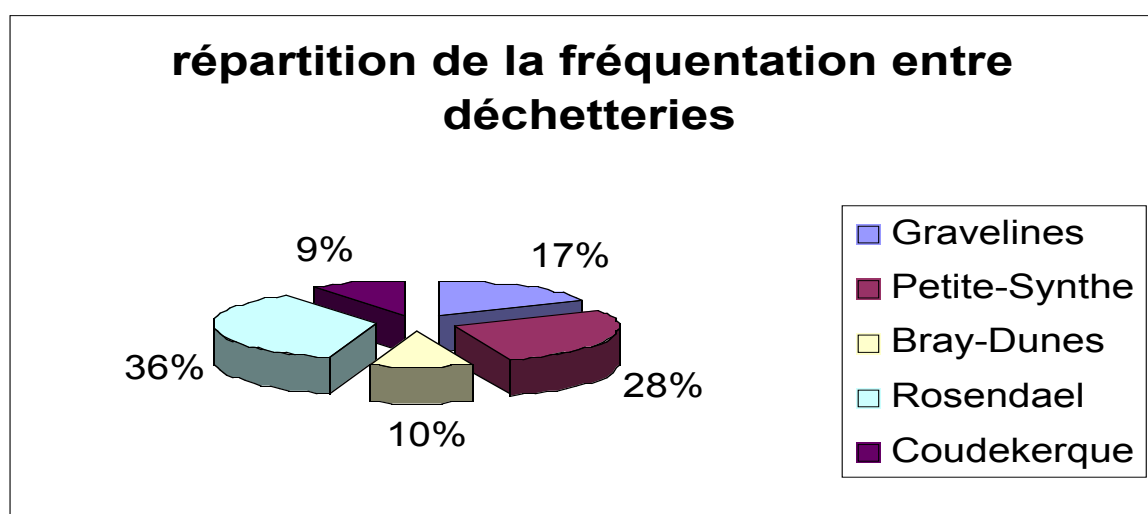
* chiffres arrondis

En l'espace de trois ans (de 1999 à 2001), le tonnage total des matériaux apportés en déchetteries a augmenté de 13% .

➤ Fréquentation des déchetteries

déchetterie	Visiteurs 2001	Répartition de la fréquentation
Gravelines	49.178	16,85%
Petite-Synthe	80.531	27,58%
Bray-Dunes	29.990	10,27%
Rosendaël	104.704	35,86%
Coudekerque	27.563	9,44%
Total	291.966	100%

NB : la fréquentation des déchetteries a augmenté de 14% entre 2000 et 2001.



	Année 1999	Année 2000	Année 2001
Provenant des déchetteries	19.731	20.967	22.367
Collecte sélective	Compétence villes	Compétence villes	Compétence villes

1-2-2-3 Réduction des flux des déchets collectés

La Communauté Urbaine de Dunkerque apporte une aide financière aux habitants souhaitant acquérir un composteur afin de produire leur propre engrais naturel, appelé compost. Ces composteurs concernent deux types de déchets :

- les déchets verts (tontes de gazon, tailles de haie et petit élagage, fleurs fanées, feuilles mortes)
- la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM).

1-2-2-4 Services assurés en dehors du service public

- Emmaüs :

À l'instar de toutes les Communautés Emmaüs de France, celle de Dunkerque (basée à Grande-Synthe) a pour activité de ramasser les objets donnés (principalement meubles et vêtements usagés), à les trier, les réparer ou les recycler, puis à les revendre.

Cette activité permet d'assurer à chaque compagnon sa subsistance. Elle donne aussi à la Communauté la possibilité d'aider des personnes, des associations ou des projets de son environnement proche et d'engager des actions de solidarité.

La Communauté Emmaüs de Dunkerque a la particularité de collecter des bouchons plastique et de les vendre à une société qui les recycle.

- Le Relais :

Émanation d'Emmaüs, le Relais collecte les textiles depuis 1985, les trie pour les revendre ou les redistribuer.

C'est la création d'emplois (agents de collecte, trieurs, vendeurs, coupeurs...) qui est l'objectif principal de cette association / entreprise d'insertion.

Depuis 1998, la collecte en porte à porte effectuée par le Relais est mensuelle pour les 80.000 foyers de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

En outre, une collecte en apport volontaire est organisée en différents points du territoire (principalement centres commerciaux, déchetteries,...)

Aujourd'hui, 25 tonnes de textiles sont triées chaque jour dans les ateliers du Relais à Bruay-la-Buissière.

1-2-3. Déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public

1-2-3-1 Déchets de cantonnages

Les déchets concernés sont ceux produits par l'activité des services techniques de la CUD, ou de certaines de ses communes membres.

Les services techniques concernés sont ceux des bâtiments, des espaces verts ou de la propreté.

<i>Nature</i>	<i>Type de collecte</i>	<i>Centre Enfouissement Technique. II et III</i>	<i>Compostage</i>
Propreté Urbaine	Apport des services techniques	2.909	
Gravats	Apport des services techniques	3.576	
Déchets verts	Apport des services techniques		1.230
Autres	Apport des services techniques	5.766	
Total tonnage 2001		12.251	1 230
Total tonnage 2000		12.001	1.657

NB : Les villes acheminent elles-mêmes leurs déchets vers le centre de transfert de Petite-Synthe.

1-2-3-2 Déchets banals des activités économiques

Il s'agit, d'après le décret n° 77-151 du 7 février 1977, des déchets d'origine commerciale ou artisanale qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières et sans risques pour les personnes et pour l'environnement. En conséquence, ils doivent pouvoir être éliminés dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

L'assimilation de ces déchets ne doit pas conduire à une modification des processus d'élimination mis en œuvre pour les déchets des ménages. Ainsi, une double restriction est instituée :

- d'une part, une restriction quantitative car les volumes éliminés ne doivent pas obliger les communes à accroître leur parc de camions-bennes, leur nombre d'employés, la fréquence de la collecte etc., ni devoir redimensionner à la hausse leurs installations de traitement ;

- d'autre part, une restriction qualitative tenant à ce que les déchets présentés à la collecte par des personnes autres que les ménages, sans être trop volumineux

ne doivent pas être spéciaux. Les déchets concernés doivent donc être identiques à ceux que peuvent déposer les ménages dans les conteneurs conçus à cet usage.

Les déchets banals des activités économiques étant assimilés à ceux des ménages, il n'y a pas de distinction entre les tournées de ramassage des déchets ménagers et les tournées de ramassage des déchets des artisans, commerçants, services et administrations.

Le service de collecte des déchets d'origine commerciale et artisanale a été mis en place au sein de la CUD depuis le 1^{er} janvier 1997.

Sur le volet financier : v.§ indicateurs complémentaires (p.21)

1-3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

Les déchets collectés dans les bacs bleus sont triés et conditionnés au centre de tri TRISELEC puis acheminés vers des unités de recyclage.

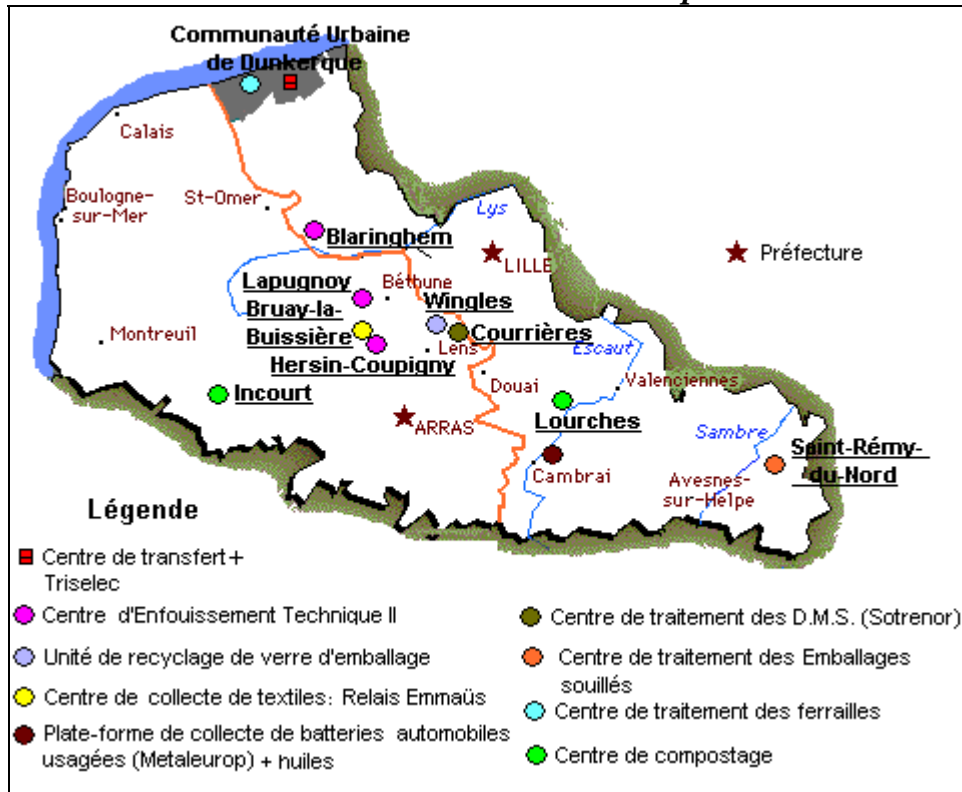
Les déchets verts et fermentescibles sont envoyés vers des unités de compostage pour y être valorisés sous forme de compost.

Les déchets résiduels et déchets encombrants sont quant à eux acheminés vers des centres d'enfouissement technique (C.E.T.) de classe II (habilités à recevoir ce type de déchets)

Les gravats sont traités en CET de classe III, habilités à recevoir les seuls déchets inertes.

Les déchets ménagers spéciaux (emballages souillées, pots de peinture, solvants, etc.) sont acheminés vers des centres de transit pour ensuite faire l'objet de traitements spécifiques suivant leur nature (incinération en cimenterie)

1-3-1. Localisation des unités de traitement utilisées par la CUD



1-3-2. Modes de traitement et valorisation

Déchets traités	Unités de traitement	Procédé de traitement utilisé	Finalité
Déchets d'emballages, papiers, cartons	Centre de tri (TRISELEC)	Tri manuel avec légère mécanisation	Valorisation matière
Bio-déchets	Centre de compostage (Verdure, Recydem)	Compostage	Valorisation matière
Encombrants, déchets ménagers résiduels	CET II	Enfouissement	
Déchets inertes (gravats)	CET III	Enfouissement	
Déchets ménagers spéciaux	Centres de traitement particuliers	Incinération (notamment)	

1-3-3 Performances de la collecte sélective ou « séparative »

Matériaux	Mode de collecte	Tonnage collecté et valorisé en 1999	Tonnage collecté et valorisé en 2000	Tonnage collecté et valorisé en 2001	Variation 1999-2001
Verre	PAP*	8.035,97	7.897,17	8.343,82	+3,83%
Papiers cartons	PAP	7.059,45	8.352,61	8.389,79	+18,84%
Métaux	PAP	642,86	680	676,81	+5,28%
Plastiques	PAP	883,97	976,36	1.014,62	+14,78%
Bio-déchets	PAP	177	174	181	+2,26%

* PAP : porte à porte

1-3-4 Modes de traitement des déchets apportés en déchetteries

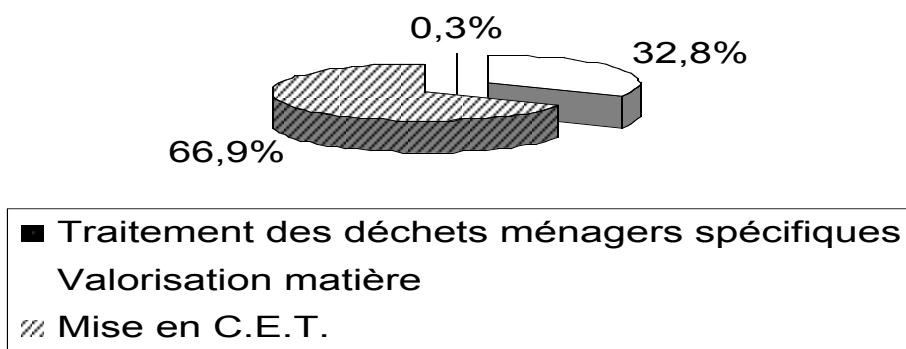
Matériaux	Total déchets reçus en déchetteries	Valorisé	Mis en Centre d'Enfouissement Technique	Traitement des Déchets Ménagers Spéciaux
Gravats	7 388,01		7 388,01	
Encombrants	7 730,47		7 730,47	
Déchets verts	5 313,21	5 313,21		
Ferraille	1 347,37	1 347,37		
Papiers et cartons	563,46	563,46		
Batteries	58,40	58,40		
DMS	58,00			58,00
Vêtements	66,75	66,75		
Huiles minérales	74,19	74,19		
Emballages souillés	13,86			13,86
Total tonnage matériaux 2001*	22 614	7 423	15 118	72
Total tonnage matériaux 2000*	21 966	7 670	14 285	145
Total tonnage matériaux 1999*	20 011	6 480	13 380	152

* chiffres arrondis

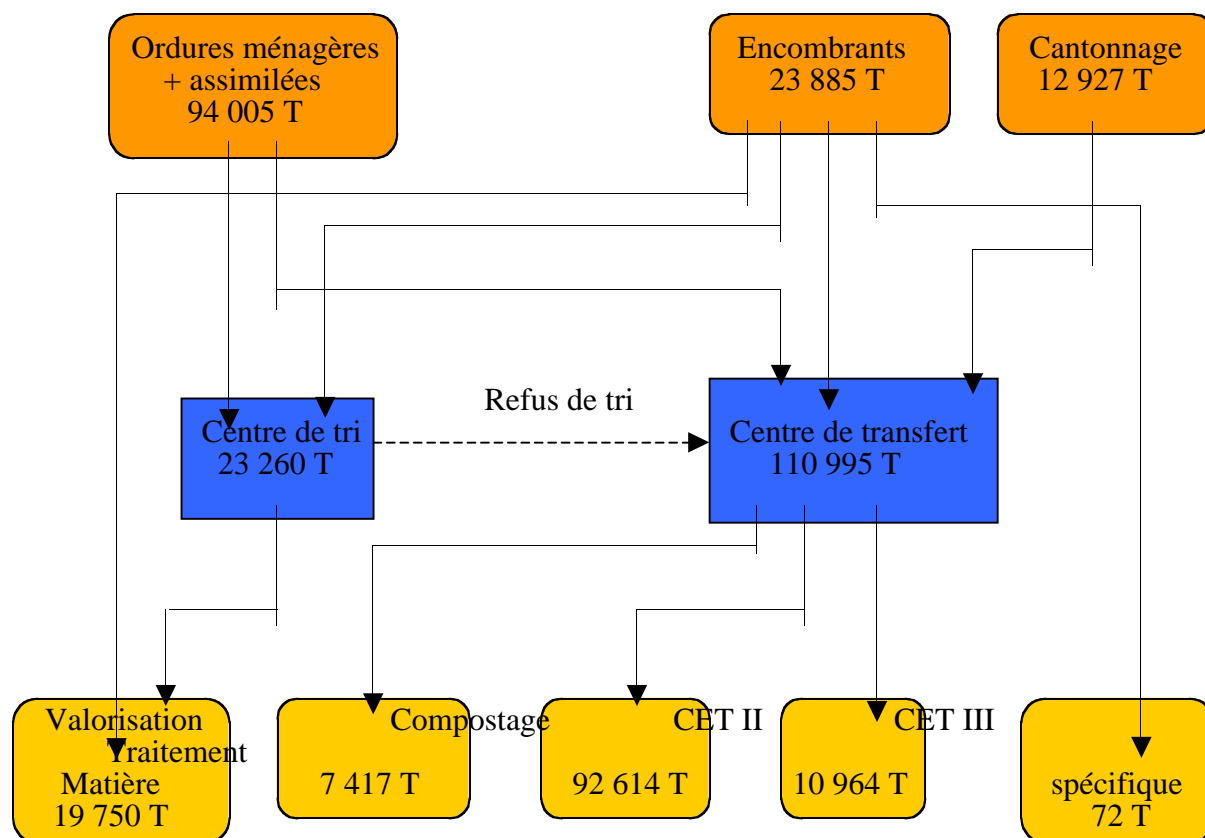
- Matériaux valorisés en 2001 : 32,82 % (34,92% en 2000 ; 32,38% en 1999)
- Matériaux mis en CET en 2001 : 66,85% (65,03% en 2000 ; 66,86% en 1999)
- Matériaux traités par procédés spécifiques en 2001: 0,32 %

La répartition entre valorisation / enfouissement / traitement spécifique reste quasiment inchangée pour ces trois dernières années.

répartition entre modes de traitement



1-3-5 Bilan matière synthétique (bilan matière détaillé annexé)



1-4. Mesures de prévention

1-4-1. Dans la collecte et le transport

Une formation est donnée aux agents de collecte pour améliorer l'utilisation du matériel et la sécurité sur les véhicules à ordures ménagères particulièrement en ce qui concerne l'application de la norme CEN 1501-1.

Cette nouvelle norme prévoit l'installation d'un système empêchant le véhicule de rouler à plus de 30 km/heure en marche avant et de se déplacer en marche arrière lorsqu'un rippeur se trouve sur le marchepied. Ce système peut-être considéré dans tout les cas d'usage comme particulièrement sécurisant pour les personnes travaillant autour de la benne à ordures. Au fur et à mesure du renouvellement du parc de véhicules, ces nouveaux équipements sont intégrés.

Cette norme conseille également l'installation d'une caméra de rétrovision avec un moniteur de contrôle en cabine et des marches d'escalier pour accéder plus facilement à la cabine. Aujourd'hui tous les véhicules en sont équipés.

À titre indicatif, en 2001, la régie de collecte des déchets était équipée de 32 bennes d'enlèvement des OM. L'âge moyen du parc était de 8,3 ans.

Un plan de gestion du parc des bennes a été établi cette même année. Il a prévu le remplacement des véhicules les plus anciens pour atteindre à terme un âge moyen de 4,5 ans.

1-4-2. Dans le processus de tri

Certaines mesures ont été prises pour améliorer l'hygiène au sein des locaux de la S.E.M. TRISELEC; les principales étant les suivantes:

- **un renouvellement de l'air** est assuré par un dispositif de production et de distribution d'air extrait à l'extérieur du bâtiment ;
- l'extraction y est naturelle et est renforcée par l'aspiration du dépoussiérage.
- enfin, des analyses de l'air sont effectuées régulièrement ;

- **le personnel** de production travaille dans une ambiance climatisée ;
- il est abrité des intempéries et est équipé d'un habillement approprié ;

- **le nettoyage** – désinfection des locaux sociaux, espaces sanitaires et bureaux est effectué tous les jours, par une personne attitrée et appartenant à une société de nettoyage.

II / LES INDICATEURS FINANCIERS

2-1. Prestations déléguées du service de collecte et d'élimination

Mode d'exploitation Prestation	Marchés d'exploitation	Délégations	Total des dépenses (en euros)	
COLLECTE				tarif de la tonne collectée en Euros (exonéré de TVA)
sélective		SIVOM (sur le territoire de la CUD)	1.496.820,65	128,06
résiduelle		SIVOM (sur le territoire de la CUD)		96,81

TRAITEMENT				Prix moyen de la tonne traitée en Euros TTC (TVA 5,5%)
Tri	TRISELEC		914.694,10	38,15
Centre de transfert	IDEX		1.060.913,41	8,95
Déchets verts	Verdure Recydem		325.025,95	38,18
Déchets ménagers et assimilés	Baudelet Netrel		6.006.398,31	65,88
Déchets ménagers spéciaux	Sotrenor F.E.E		140.081,42	1820,71
Matériaux inertes	Baudelet Netrel T.V.E		510.193,59	58,80

Total prestations 2000	10.454.127,43
Total prestations 2001	10.491.943,72
Variation 2000-2001	+0,36%

2-2. Bilan annuel

2-2-1. Montant global annuel des dépenses du service

	1999		2000		2001		Variation	
	en euros	en francs	en euros	en francs	en euros	en francs	1999-2000	2000-2001
Dépenses d'équipement	2.337.196	15.331.000	2.823.051	18.518.000	5.079.754	33.321.000	+20,79%	+79,94%
Dépenses d'investissements	4.567.982	29.964.000	7.499.729	49.195.000	7.538.909	49.452.000	+64,18%	+0,52%
Fonctionnement	19.272.452	126.419.000	22.985.805	150.777.000	22.683.652	148.795.000	+19,27%	-1,31%

NB : les *dépenses d'équipement* regroupent les acquisitions, travaux neufs et études ; les *dépenses d'investissement* ne comprennent pas les reports ; les dépenses de fonctionnement s'entendent rattachements compris et englobent les charges salariales.

L'augmentation des dépenses d'équipement en 2001 est principalement due au démarrage des études préalables au démarrage de la construction du CVE et du CVO (2,4M Euros environ). Elle s'explique également par la généralisation de la mécanisation de la collecte des OM (bac marron). À cet égard, il faut préciser que l'important effort de distribution des bacs, d'acquisition de bennes à ordures ménagères et de véhicules Ampliroll, démarrés en 2000, s'est poursuivi sur l'exercice budgétaire 2001.

La diminution sensible des dépenses de fonctionnement pour cette même période (2000-2001) s'explique quant à elle par la politique de renouvellement des véhicules destinés à la collecte qui au final réduit sensiblement les dépenses d'entretien et de grosses réparations.

2-2-2. Modalités de financement

Nature du financement du service	Montant (euros)	% du total
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	13.314.749,44	59,40
Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères**	126.503,87	0,56
Redevance spéciale d'enlèvement des ordures « campings »	37.806,59	0,17
Apports en déchetteries*	27.951,86*	0,12
Déchets des services techniques des collectivités	694.905,38	3,10
Prestations de service SIVOM	290.973,43	1,30
Vente de produits résiduels (batteries, ferrailles)	12.971,81	0,06
Revenu d'immeuble (TRISELEC)	87.540,34	0,39
Autres produits de gestion courante (avoirs, dividendes, etc)	88.686,15	0,40
Pénalités de retard	156.146,50	0,70
Subventions	239.533,69	1,07
Subvention d'équilibre du budget principal	7.335.694,26	32,73
Total	22.413.463,32	100

*recette soumise à TVA (5,5 pour les professionnels et taux normal pour les particuliers) titres émis en 2001, encaissements sur 2002 ** facturation 2^{ème} semestre encaissé sur 2001

2-3. Des indicateurs complémentaires

2-3-1. Tarifs de redevances pour service rendu

➤ *La redevance spéciale*

La mise en place de la redevance spéciale est rendue obligatoire par la loi N° 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets et aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette loi réaffirme les dispositions du décret du 07 février 1977 qui dispose que « l'élimination des déchets d'origine commerciale et artisanale donne lieu à la perception d'une redevance spéciale par les communes ou leurs groupements ».

Le service mis en place par la C.U.D. depuis 1^{er} janvier 1997 s'adresse à toute personne physique ou morale qui confie à la C.U.D le soin d'éliminer ses déchets autres que ménagers au-dessus de 1020 litres par semaine. On considère en effet que les 1020 premiers litres collectés sont financés par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les producteurs de plus de 1020 litres de déchets non ménagers par semaine sont libres de choisir le prestataire des opérations de collecte et d'élimination desdits déchets ou de recourir aux services proposés par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Le cas échéant, ils signent une convention avec la Communauté, laquelle fixe entre autres le volume de déchets à collecter et le montant de redevance qui sera perçue en contrepartie de ce service rendu, tel que prévu par la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets.

Les services proposés par la C.U.D. sont calculés en fonction des coûts du service et tiennent compte de la part couverte par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Les prix sont établis nets et sans taxes au vu du volume collecté et traité ou simplement traité.

Les tarifs en vigueur actuellement sont les suivants :

- 0,029 Euros le litre au-delà de 680 litres pour la « marron »
- 0,014 euros le litre au-delà de 340 litres pour la « bleue »

A titre indicatif, 118 commerçants / artisans ont été concernés par la redevance spéciale en 2001 ; ce qui a généré une recette de 130.000 euros environ.

➤ *les apports en déchetterie*

Les tarifs des apports en déchetteries ont été approuvés par délibération du Conseil Communautaire du 23 mars 2000 :

- l'accès y est gratuit pour les particuliers dont l'apport est inférieur à un mètre cube ainsi que pour les établissements assujettis à la redevance spéciale sur présentation d'une carte d'accès (déchets d'emballage uniquement)
- les dépôts des particuliers sont facturés 19,82 euros Toutes Taxes Comprises par mètre cube au-delà du premier mètre cube,
- les dépôts effectués à titre professionnel par les artisans, commerçants et les administrations sont facturés 16,77 euros Hors Taxes par mètre cube de déchets ménagers ordinaires.

2-3-2. Aides perçues

Nature du financement	Actions financées	organisme	Montant (en Euros)
Subvention de fonctionnement	-Soutien à la tonne triée ; -Soutien aux matériaux valorisés ; -Soutien à l'information et à la communication locale ; -Financement postes « ambassadeurs du tri »	Eco-Emballages	223.645,45
Subvention d'investissement	Financement étude création recyclerie	Conseil Régional	15.888, 23

III./ LES EVENEMENTS MARQUANTS DANS LA COLLECTIVITE

3-1. Animations / campagnes de communication

Depuis 1999, différents outils de communication ont été développés par la Communauté Urbaine de Dunkerque afin d'informer et de sensibiliser un public varié (enfants et adultes) à la problématique des déchets et aux enjeux citoyens du tri sélectif.

Pour les établissements scolaires qui le désirent, des animations ainsi que des visites du centre de tri sont organisées, un livret est distribué à chaque enfant (« Vu l'bac, j'me bouge »). Leur professeur se voit remettre un livret d'accompagnement lui permettant d'effectuer un travail de suivi avec les enfants.

L'exposition itinérante de TRISELEC "Prendre en main ses déchets", destinée à un public adulte, présente le centre de tri, fer de lance de la stratégie globale de gestion des déchets mise en place par Dunkerque-Grand-Littoral, ses missions (environnementale, économique et sociale) et son bilan d'activité.

En outre, les résidents en habitat vertical reçoivent une information particulière sur le tri sélectif. Cette action est menée à la suite d'une réhabilitation, de dégradation de la qualité de tri constatée soit par les « conseillers du tri », soit par le fourgon du juste tri (TRISELEC).

Des outils et supports d'information (guide du tri, sacs de préstockage, autocollants) sont distribués auprès des usagers à cette occasion pour accompagner leur geste citoyen.

3-2. Le projet CVO-CVE

Ce projet a fait avant son lancement opérationnel, l'objet d'une communication particulière :

Les articles d'information se succèdent dans « Dunkerque Littoral » à partir de juillet 1998.

A partir de 1999 les élus de la C.U.D. engagent des rencontres avec les mairies de Grande-Synthe, Petite-Synthe, Armbouts-Cappel et Spycker, mais également avec le lycée de l'automobile, tous concernés par le projet de par sa localisation géographique.

À cette même époque, les services de la C.U.D. nouent des contacts avec le tissu associatif.

Le forum des déchets est organisé le 8 juin 2000.

L'année 2001 est une année importante pour la mise en place du projet « CVO-CVE » à Dunkerque.

Comme tout projet relevant de la loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement, les Centres de Valorisation Organique et de Valorisation Energétique sont soumis chacun à une procédure d'enquête publique. :

L'arrêté portant ouverture de l'enquête publique date du 28 mai 2001. Il fait l'objet d'une publication dans « la Voix du Nord » le 31 mai et « l'Indicateur des Flandres » le 1^{er} juin 2001. En outre, il est affiché dans les mairies concernées et sur site à partir du 1^{er} juin 2001.

Une rencontre avec le Conseil Municipal d'Armbouts-Cappel est organisée le 1^{er} juin ; une autre le 29 juin avec le lycée de l'automobile, et une réunion publique se tient à Grande-Synthe le 2 juillet 2001.

Une exposition a lieu dans la « cité des deux Synthes » à partir du 2 juillet, une autre avec permanence des techniciens en charge des dossiers se tient à la mairie de Petite-Synthe à compter du 5 juillet.

Enfin, une communication relative à l'enquête publique a été faite dans « Dunkerque Littoral » au mois de juin 2001 ainsi que sur le site web de la CUD.

Les habitants ont pu s'exprimer sur les deux registres ouverts en mairie de Dunkerque pendant une durée d'un mois du 20 juin au 20 juillet 2001.

A cette même époque, est éditée la plaquette de communication sur le projet ; elle est distribuée fin juin-début juillet sur les 4 communes précitées.

Les étapes ultérieures.....

- Mars 2002 : décision d'autorisation d'exploitation du Préfet du Nord
- Fin février 2002 : démarrage des travaux du CVE
- Début juillet 2002 : démarrage des travaux du CVO.

BILAN MATIERE 2001 DETAILLE

Type production	Nature	Type collecte	Trisélec	Compostage	Valorisation	Autres	CET II	CET III	Total
OM et assimilés	<i>Fermentescibles</i>	<i>Porte à porte</i>		181					181
	S/total Fermentescibles			181					181
	<i>Propres et secs</i>	<i>Apports volontaires</i>	401						401
		<i>Porte à porte</i>	22 270						22 270
	S/total Propres et secs		22 671						22 671
	<i>Résiduelles</i>	<i>Apports volontaires</i>					773		773
	<i>Porte à porte</i>					70 380		70 380	
S/total Résiduelles						71 153		71 153	
Total OM et assimilés			22 671	181			71 153		94 005
Encombrants	<i>Déchets verts</i>	<i>Apports volontaires</i>		693					693
		<i>Déchetteries</i>		5 313					5 313
	S/total Déchets verts			6 006					6 006
	<i>Ferrailles</i>	<i>Déchetteries</i>			1 347				1 347
	S/total Ferrailles				1 347				1 347
	<i>Gravats</i>	<i>Déchetteries</i>					7 388		7 388
	S/total Gravats						7 388		7 388
	<i>Mélange</i>	<i>Déchetteries Villes</i>					7 730		7 730
							554		554
	S/total Mélange						8 284		8 284
<i>Papiers cartons</i>	<i>Déchetteries</i>	589						589	
S/total Papiers cartons		589						589	
Total Encombrants			589	6 006	1 347		8 284	7 388	23 614
Cantonages	<i>Déchets verts</i>	<i>CUD</i>		223					223
		<i>Villes</i>		1 007					1 007
	S/total Déchets verts			1 230					1 230
	<i>Gravats</i>	<i>CUD</i>					3 258		3 258
		<i>Villes</i>					318		318
	S/total Gravats						3 576		3 576
	<i>Mélange</i>	<i>CUD</i>					573		573
		<i>Villes</i>					4 639		4 639
	S/total Mélange						5 212		5 212
	<i>Propreté urbaine</i>	<i>CUD</i>					43		43
	<i>Villes</i>					2 866		2 866	
S/total Propreté urbaine						2 909		2 909	
Toal Cantonages				1 230			8 121	3 576	12 927
Déchets spécifiques	<i>Batteries</i>	<i>Déchetteries</i>			58				58
	S/total Batteries				58				58
	<i>DMS</i>	<i>Déchetteries</i>				58			58
	S/total DMS					58			58
	<i>Emballages souillés</i>	<i>Déchetteries</i>				14			14
	S/total Emballages souillés					14			14
	<i>Huiles</i>	<i>Déchetteries</i>			74				74
	S/total Huiles				74				74
	<i>Vêtements</i>	<i>Déchetteries</i>			67				67
S/total Vêtements				67				67	
total Déchets spécifiques					199	72			271
Total Production			23 260	7 417	1 546	72	87 558	10 964	130 817
Refus	<i>Refus centre de tri</i>	<i>Centre de tri</i>					5 056		5 056
	S/total						5 056		5 056
Total refus							5 056		5 056
Total traitement			23 260	7 417	1 546	72	92 614	10 964	135 873